

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SÉANCE DU 27 FEVRIER 2024

A 20 H 00, à la Mairie, sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Présents : Liliane HOMBERT, Céline BENSEL, Jean-Bruno FOHRER, François ANTONY, Alexandre CARITEY, Corinne INVERNIZZI, Tonino FANTETTI, Edith RIEFFLE, Fabrice WINTZER, Emilie BERINGER, Gérard BESIN, Nicole MONTANI, Sandrine HENNER

Absents excusés : Michel DECKERT-DIESEL, Stéphanie ESNAULT

Procurations : Jean-Jacques FOURMANN à François ANTONY
Sylvia WERNER à Liliane HOMBERT
Laurent HUGELIN à Gérard BESIN

Secrétaire de séance : Arnaud JACOB

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023
2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
3. SERVICE EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2023
4. SERVICE EAU – BUDGET PRIMITIF 2024
5. SERVICE EAU – PRIX DE L'EAU
6. SERVICE EAU – FRAIS DE PERSONNEL
7. DENOMINATION DE NOM DU RUE
8. CONCERTATION RELATIVE A L'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES
9. DIVERS

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération en date du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur la parcelle sise 29 rue du Rhin, section 8 n°497
- Mise à disposition salle des fêtes – MJC (danses ukrainiennes) – 31/03/2024

- Mise à disposition salle des fêtes – MJC (structures gonflables) – 23 et 24/03/2023
- Mise à disposition salle des fêtes – COLARD Manon – 18/05/2024
- Mise à disposition salle des fêtes – BRUN Mathieu et CARTADE Laura – 11/05/2024
- Concession cimetièrre Sainte Colombe – tombes U 2/5 et U 2/8

3. SERVICE EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Liliane HOMBERT, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. François BERINGER, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances du service de l'eau de la commune de Blodelsheim,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023,

➤ **PROPOSE** de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat à la clôture de l'exercice
SECTION D'EXPLOITATION	123 644,76	135 896,41	77 472,50	89 724,15
SECTION D'INVESTISSEMENT	40 004,01	137 156,33	- 45 968,71	51 183,61
TOTAL DU BUDGET	209 617,48	350 325,24		140 907,76

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés ;
- **DÉCIDE** d'affecter les excédents comme suit dans le budget 2024 :

Section d'exploitation

002 Résultat antérieur reporté 89 724,15

Section d'investissement

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 51 183,61

4. SERVICE EAU – BUDGET PRIMITIF 2024

M. le Maire présente le projet du budget 2024 ainsi que ses différentes annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

➤ **ARRÊTE** le budget primitif 2024 comme suit :

<u>Section d'exploitation :</u>	Dépenses :	254 324,15€
	Recettes :	254 324,15€
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	191 907,76 €
	Recettes :	191 907,76 €

5. SERVICE EAU – PRIX DE L'EAU

Le Conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de définir le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau	1,20 € le m ³
Location annuelle du compteur de 20 mm	16 €
Location annuelle du compteur de 30 mm	32 €
Location annuelle de compteurs spéciaux	46 €

6. SERVICE EAU – FRAIS DE PERSONNEL

Il est décidé que le service de l'eau versera en 2024 au budget communal un montant forfaitaire de 10 000 € à titre de participation aux charges de personnel.

Les crédits nécessaires à ce versement ont été ouverts au compte 6215 du budget eau.

7. DENOMINATION DE NOM DU RUE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant qu'il convient de dénommer le chemin rural anciennement dit Grossallmend weg,

Le Conseil Municipal, après discussion et vote, **DÉCIDE** d'attribuer le nom de « **Chemin de la Chapelle** » au chemin rural anciennement dit Grossallmend weg.

8. CONCERTATION RELATIVE A L'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 14 février au 27 février 2024 selon les modalités suivantes : dossier consultable sur le site de la commune et en Mairie pendant les horaires d'ouverture.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Filière Eolienne : **Exclusion** sur l'ensemble du ban communal
- Filière Hydroélectricité : **Exclusion** sur l'ensemble du ban communal
- Filière Méthanisation Agricole : **Exclusion** sur l'ensemble du ban communal
- Filière Méthanisation non Agricole : **Exclusion** sur l'ensemble du ban communal
- Filière Géothermie profonde : **Exclusion** sur l'ensemble du ban communal

- Filière Solaire (photovoltaïque sur toit et au sol) : **autorisation** sur toute zone constructible ou construite. Il est par ailleurs proposé l'ajout de la digue du canal d'Alsace.
- Filière Solaire (photovoltaïque sur plan d'eau) : **Autorisation** sur tout plan d'eau
- Filière Géothermie peu profonde : **Autorisation** sur toute zone constructible ou construite, en limitant la profondeur à 50 mètres.
- Filière Réseaux de Chaleur (Centrale Thermique) : **Autorisation** sur toute zone constructible ou construite.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération

VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Haut-Rhin, ainsi qu'à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.

9. DIVERS

a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées depuis la dernière réunion :

- Déclarations préalables n° 24 B 0003 à 0007
- Permis de construire n° 24 B 0001

b) Calendrier

- Mardi 12/03 : Commission communales des impôts directs
- Mardi 19/03 : Commission finances
- Mardi 02/04 : Conseil municipal

c) Divers

Monsieur le Maire informe des points suivants :

Elections européennes : les élections Européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024.

Alsace Propre : l'opération Alsace Propre aura lieu le samedi 23 mars 2024 matin.

Travaux pont du Muhlbach : Une réunion de début de travaux aura lieu vendredi 1^{er} mars à 14h30, les travaux débiteront lundi 4 mars 2024. Le chemin sera barré pour une durée de 3 à 5 semaines.

Orgue de l'Eglise : La DRAC a été contactée pour une demande de subvention. Il est précisé que si la DRAC subventionne l'opération, le recours à un maître d'œuvre est nécessaire. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal une date de visite de l'orgue, la date étant à définir.

Cimetière : Monsieur le Maire rappelle qu'une visite d'un cimetière devrait avoir lieu pour retenir un choix sur les différents travaux à prévoir.

Madame Liliane HOMBERT informe des points suivants :

Journée citoyenne : la journée citoyenne se fera le 25 mai 2024.

Chalets de Noël : La commune s'est portée acquéreur de 5 chalets démontables vendus par la commune de Jébsheim, pour un coût unitaire de 200 € soit 1000 € pour l'ensemble.

Monsieur Jean-Bruno FOHRER informe des points suivants :

Cours Ecole les Tilleuls : 2 arbres ont été abattus dans la cour.

Madame Céline BENSEL informe des points suivants :

Chasse aux œufs de pâques : recensement des conseillers présents.

Commission festivités : une réunion va être prochainement organisée.

Tour de table :

Monsieur FANTETTI : le parcours Vita est emprunté par des vélos, notamment le dimanche.

Monsieur WINTZER : où en sont les demandes de subventions pour le City Stade

- L'ensemble des demandes a été envoyé : DETr, CeA, CAF. La demande au titre des 5000 terrains de sports est en cours.

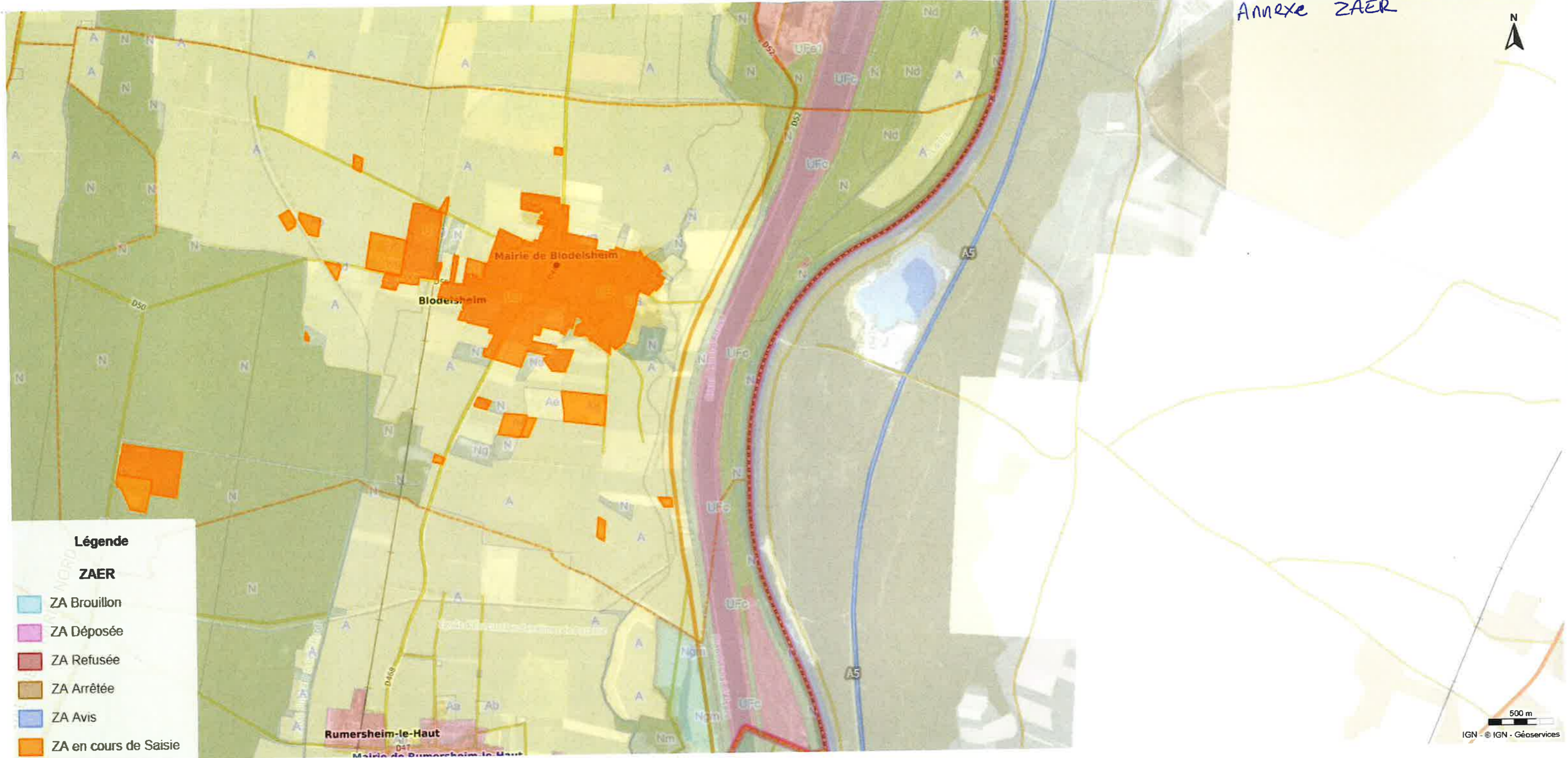
La séance est levée à 21h15.

Blodelsheim, le 4 mars 2024

Le Maire,

François BERINGER





Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie